



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 12 février 2020

Communiqué de Presse

Lancement de la campagne Fonds de développement de la Vie associative

Initialement destiné à financer la formation des bénévoles, le fonds de développement de la vie associative (FDVA) s'est ouvert en 2018 à un nouvel axe de soutien au monde associatif : **le fonctionnement des associations et l'innovation des actions qu'elles portent.**

Le principal bénéfice attendu est le soutien du tissu associatif local et de son maillage territorial et dans toutes ses composantes sectorielles, l'accompagnement de ses projets innovants à impact notable pour le territoire et contribuant à la consolidation du secteur associatif de ce territoire.

La campagne FDVA 2 en Nouvelle-Aquitaine a été lancée, elle se déroulera jusqu'au **11 mars 2020 inclus.**

Tous les éléments relatifs à cette campagne (note d'orientation, critères d'éligibilité, etc.) sont à retrouver en ligne sur le site de la Préfecture de la Dordogne : www.dordogne.gouv.fr

Les demandes de subvention sont à réaliser par téléservice **via « Le Compte Association »** : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - pref-communication@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
